



Séjour Été 2025

Pour inscrire son enfant au séjour été, c'est tout simple :

1. Retrait du dossier d'inscription

✦ Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la mairie.

2. Documents à remplir et à fournir à l'inscription

➤ **À remettre dès l'inscription :**

- ✓ Fiche sanitaire **complètement remplie, datée et signée**
- ✓ Règlement intérieur du séjour **signé**
- ✓ Photocopie de la **carte vitale et de la mutuelle**

➤ **À fournir avant le 4 juillet :**

- ✓ Test nautique

3. Dépôt du dossier

📅 À partir du **lundi 14 avril**, déposez le dossier complet à l'**ALSH**.

⚠ **Seuls les dossiers complets seront acceptés.**

4. Création d'un compte sur le Portail Famille (si nécessaire)

Pour les familles qui n'ont pas encore de compte, il est obligatoire d'en créer un et de fournir les documents demandés.

🔗 Lien d'accès : Portail Famille :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11698543#connexion&153104>

5. Priorité d'inscription et annulations

🏠 La priorité est donnée aux **Preslois fréquentant régulièrement les structures presloises** (ALSH, APS).

🔔 **Annulation :**

- ✓ Seules les annulations pour raisons médicales sont acceptées sur **présentation d'un justificatif médical**.
- ✓ Sans justificatif, la totalité du coût du séjour reste due.
- ✓ Si la place peut être réattribuée, un remboursement pourra être envisagé.